



COMMUNIQUE DE PRESSE

Antananarivo, 24 janvier 2019

2018 a été une année de défi pour la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). En effet, elle a été marquée par diverses péripéties résultant d'une divergence de vues sur les nouveaux textes régissant l'encadrement juridique des élections et ayant conduit à une crise préélectorale. Les résolutions de cette crise ont amené à une élection présidentielle anticipée et dont la CENI s'en est sortie tant bien que mal dans l'organisation d'élections inclusives, transparentes et dans un climat apaisé.

Une situation que la CENI a voulu mettre en lumière dans son rapport d'activités 2018 et dans son rapport général sur l'organisation de l'élection présidentielle 2018, lors de leur présentation publique qui s'est tenue ce jour au siège de la CENI à Alarobia. En présence des responsables étatiques, des partenaires techniques et financiers, des partis politiques, des candidats à la présidentielle, des organisations de la société civile, des responsables des médias, la CENI a retracé dans deux documents spécifiques les prévisions, les réalisations et les activités au cours de l'année 2018 ainsi que l'organisation des 1^{er} et 2nd tours de l'élection présidentielle.

Le premier, comprend le volet moral, administratif et financier répondant aux dispositions de la Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015, dans son article 62, « Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante doit présenter un rapport annuel d'activités qui comprend un volet moral et un volet administratif et financier, au plus tard le 1er février de l'année suivante ». Le second par ailleurs a été établi en application des dispositions de l'article 60 de la Loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015, disposant que « Après chaque élection ou consultation référendaire, le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante doit, dans les trente (30) jours qui suivent la proclamation officielle des résultats par la juridiction compétente, produire un rapport sur l'administration électorale, à adresser à toutes les Institutions de l'Etat ».

Coopération et collaboration

Etant donné que 2018 a été sous le signe de l'élection présidentielle anticipée à Madagascar, les activités entreprises par la CENI durant l'année se sont focalisées principalement sur ce point. Ainsi, afin d'atteindre sa vision d'une « **Gouvernance Electorale Crédible et Démocratique** », des améliorations ont été apportées au sein des structures de la CENI dans l'objectif de rendre efficient son personnel tant au niveau du siège qu'au niveau de ses démembrements. En conséquence, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'endroit de ces derniers, mais également aux parties prenantes; à savoir les organisations de la société civile, les professionnels des médias dans les six provinces de Madagascar... De plus, des ateliers et/ou formation l'appropriation du

nouvel encadrement juridique, la sécurisation du processus électoral...ont été également organisés à travers le pays.

Par ailleurs, sachant que les élections concernent tout un chacun et que la CENI ne peut agir seule, diverses conventions ont été signées avec différents ministères et institutions permettant entre autre de contribuer à atteindre les objectifs fixés par la CENI.

Dans la même foulée, de nouvelles coopérations internationales ont été élaborées dans le courant de 2018 avec les partenaires techniques et financiers, à savoir la plateforme des bailleurs-gouvernement réalisée avec la contribution de la Primature, la mise en œuvre d'un PTA intégré CENI et le Projet du Soutien Au Cycle Electoral de Madagascar (SACEM) afin de bien piloter toutes les activités relatives à la préparation et à l'organisation des élections, la mise en œuvre du système de pilotage et de suivi-évaluation mise en place depuis 2016. Les organismes tels que le PNUD, l'Union Africaine, l'ECES, l'OIF, l'EISA, l'ECF-SADC et la FES ont également appuyé la CENI à travers les différentes activités entreprises. Dans le cadre du projet SACEM, l'Union Européenne, l'Allemagne et la France ont fait une deuxième contribution pour appuyer le processus sur des besoins exprimés par la CENI renflouant ainsi le gap de financement.

En outre, la CENI Madagascar a été invitée à des missions de visite officielle d'échanges et/ou d'atelier ou d'observation électorale notamment à El Salvador, en Inde, au Nigeria, en France, au Canada, aux Etats-Unis, en Corée du Sud et en Afrique du Sud en vue d'un renforcement des compétences en expertise et en gouvernance électorale. L'organisation du 6^{ème} séminaire du Réseau des Compétences Electorales Francophones (RECEF) par la CENI au mois de mars de l'année dernière a été sans doute une preuve à laquelle les pays francophones estiment et soutiennent les efforts de la CENI dans la gestion des élections à Madagascar.

Opérations électorales

En tout cas, dans le cadre du processus démocratique, les opérations électorales ont été parmi les activités privilégiées et notamment le recensement électoral et l'établissement de la liste électorale ainsi que l'amélioration de la gouvernance électorale à travers la normalisation des bureaux de vote. La CENI a également procédé à l'amélioration de la gestion des bases de données et de sa mise à jour et de faire en sorte de fiabiliser le logiciel de gestion de la liste électorale. Pour ce faire, la CENI s'est focalisée sur l'augmentation du taux d'exhaustivité de la liste électorale et du taux d'exactitude des données collectées et saisies dans la liste électorale. Pour rendre cette dernière fiable, un audit à deux étapes a été entrepris au niveau interne avec le concours des experts du projet SACEM, suivi par celui des experts de l'OIF. Un travail qui a permis de recenser sur une liste rouge 29 mineurs et 9.655 doublons sur la liste électorale. A noter que cet audit a été une grande première dans l'histoire des élections à Madagascar.

En outre, un système de suivi de l'exécution du budget de programme 2018 a été également mis en œuvre. Ainsi, des détails concernant l'utilisation du financement des activités de la CENI a été expliqué dans le rapport.

De par ce dernier, la CENI a également mis en relief les difficultés rencontrées dans la réalisation de chaque activité, suivies par des recommandations en vue d'améliorer le processus démocratique à Madagascar.

07 novembre/19 décembre

En parallèle avec la présentation publique du rapport d'activités 2018, la CENI a présenté également le rapport général de l'organisation de l'élection présidentielle anticipée de 2018, 1^{er} et 2nd tours. Un rapport composé de cinq (5) chapitres répartis en quatre (4) volets et subdiviser en vingt (20) rubriques.

A travers ce rapport, la CENI a retracé toute les opérations sur l'organisation et la gestion du 1^{er} et 2nd tour du scrutin présidentiel. A commencer par le contexte de l'organisation des élections jusqu'aux opérations transversales, en passant par les opérations avant, pendant et après le jour du scrutin. Chaque chapitre a été ainsi détaillé point par point. Comme le rapport d'activités 2018 de la CENI, ce rapport général sera également transmis à toutes les Institutions de l'Etat.

En résumé, 2018 a été l'année de l'aboutissement des deux années de travail intenses avec l'appui des partenaires techniques et financiers, nationaux et internationaux. Sur cette lancée, la CENI reste prête et a toujours la volonté d'agir et de travailler en toute transparence et en respect des lois et règlements en vigueur dans la gestion des élections à venir, afin d'arriver à la vision qu'elle s'est imposée au début de son mandat « ***Gouvernance Electorale Crédible et Démocratique*** ».